



Orléans, lundi 12 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour les jeunes de 18 à 25 ans

Le service civique en école, collège et lycée :

Une belle dynamique dans notre académie.

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Julien Guiller

Chargé de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
léans Cedex 1

Pour la quatrième année, l'académie d'Orléans-Tours ouvre « le service civique universel » à 1400 jeunes (1060 jeunes engagés en 2017-2018 et 769 en 2016-2017). Les volontaires pourront être accueillis dans les écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation de l'académie.

Le service civique propose un nouveau cadre d'engagement à des jeunes de 18 à 25 ans. Ils pourront ainsi développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Une formation aux premiers secours (PSC1) et une formation civique et citoyenne sont proposées aux jeunes engagés.

Les volontaires interviennent en complément de l'action des personnels pour permettre de développer et d'expérimenter de nouveaux projets au service des usagers. Les champs des missions peuvent concerner, en autres :

- l'accompagnement des activités éducatives, pédagogiques et citoyennes;
- le soutien aux actions sportives, d'éducation artistique et culturelle ;
- le soutien aux projets d'éducation au développement durable ;
- l'animation du temps libre des lycéens internes ;
- l'aide à l'information et à l'orientation des plus jeunes.
- l'aide aux devoirs dans le cadre de devoirs faits.
- l'aide à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les jeunes sont recrutés sans conditions de diplômes entre le 1^{er} septembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019 pour des contrats qui se termineront à la fin de l'année scolaire. Le service civique est compatible avec le statut d'étudiant et l'année de césure.

Le volume horaire d'intervention est d'au moins 24 heures par semaine. Chaque volontaire perçoit une **indemnité mensuelle de 580,62 euros**.

Il reste des places !

Pour candidater, les jeunes volontaires doivent s'inscrire sur le site de l'agence du Service Civique où ils découvriront les offres de missions proposées dans les écoles et les établissements scolaires : <http://www.service-civique.gouv.fr/>